



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ

PRODUIT : Aérosol
RÉVISION N° : 3

DATE DE RÉVISION : 04/27/2006
Date impression : 04/27/2006

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRIQUÉ PAR : Ferro Corporation
251 West Wylie Avenue
P.O. Box 519
Washington, PA 15301
Info Prod 724-223-5900
CHEMTREC 800-424-9300

Composer le numéro de téléphone de CHEMTREC uniquement en cas d'urgence et d'accident chimique.

PRÉPARÉ PAR : Mike Pellegrini
Ingénieur environnement

CODE PRODUIT : LMM-6000AER

NOM COMMERCIAL DU PRODUIT : PISTOLAGE AÉROSOL POUR MARQUAGE DES MÉTAUX LMM-6000

N° CAS : Mélange
FAMILLE CHIMIQUE : Revêtement décoratif
TYPE PRODUIT : Revêtement de marquage au laser

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit n'affiche pas de valeurs de limites d'exposition. Les valeurs de limites d'exposition pour certains des composants sont indiquées ci-dessus à titre de référence, pour une utilisation sûre du produit.

COMPOSANTS DANGEREUX

COMPOSANTS/N° CAS	OSHA PEL :	ACGIH TLV :
Minéraux du groupe mica 12001-26-2	TWA : 20 mppcf (millions de particules / pied cubique dans l'air)	TWA : (fraction inhalable) : 3 mg/m ³
Anhydride molybdique 1313-27-5	TWA composés insolubles Mo : 10,0 mg/m ³ TWA composés solubles Mo : 3,0 mg/m ³	TWA 5,0 mg/m ³
Silice cristallisée 14808-60-7	TWA poussière inhalable : 0,1 mg/m ³	TWA poussière inhalable : 0,05 mg/m ³
Alcool éthylique 64-17-5	TWA : 1000 ppm; TWA: 1900 mg/m ³	TWA : 1000 ppm; TWA: 1880 mg/m ³
Méthanol 67-56-1	TWA : 200 ppm; 260 mg/m ³	TWA : 200 ppm; 262 mg/m ³

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'EXPOSITION PRIMAIRES : Inhalation, ingestion et cutanée.

NOM COMMERCIAL DU PRODUIT : PISTOLAGE AÉROSOL POUR MARQUAGE DES MÉTAUX LMM-6000

Les dangers principaux immédiats sont :

Effet d'irritation pour la peau, les yeux et le système respiratoire.

Aérosol extrêmement inflammable.

Dangereux en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Effets d'une exposition aiguë :

CONTACT AVEC LES YEUX : Irritation des yeux.

CONTACT AVEC LA PEAU : Irritation cutanée.

INHALATION : Irritation des poumons.

INGESTION : Dangereux en cas d'ingestion.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES :

Problèmes respiratoires

Effets d'une exposition chronique :

COMPOSANTS CANCÉROGÈNES :

Ce produit contient plus de 0,1 % de silice cristallisée. L'agence internationale de recherche sur le cancer (International Agency for Research on Cancer - IARC) a déterminé qu'il « existait suffisamment d'éléments prouvant la cancérogénicité de la silice cristallisée sur les animaux et des preuves limitées de cancérogénicité chez les humains ». Le sixième rapport annuel du National Toxicology Program (NTP) confirme ces conclusions. Il a classé la silice cristallisée comme produit suspect de cancérogénicité.

NOM COMMERCIAL DU PRODUIT : PISTOLAGE AÉROSOL POUR MARQUAGE DES MÉTAUX LMM-6000

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :

CONTIENT DES COMPOSÉS DU MOLYBDÈNE :

Les composés du molybdène peuvent causer une irritation des yeux et des voies respiratoires. Ils sont toxiques en cas d'ingestion ou d'inhalation, d'après des essais réalisés sur des animaux lors desquels ont été constatés des symptômes tels que : anémie, perte d'appétit, diarrhées, douleurs et modifications articulaires, atteinte hépatique et rénale, affection des poumons.

CONTIENT DE LA SILICE CRISTALLISÉE :

La silice cristallisée peut causer la silicose, maladie pulmonaire qui se caractérise par une toux, une respiration sifflante, des fonctions pulmonaires atteintes et des expectorations accrues. Ces atteintes peuvent être progressives et mortelles. Une inhalation répétée et prolongée de poussière fine peut entraîner le cancer. Fumer est un facteur aggravant. Tout contact avec les yeux et la peau peut causer une irritation en raison d'une abrasion.

CONTIENT DE L'ALCOOL DÉNATURÉ :

Toute surexposition à de l'alcool dénaturé peut entraîner de graves problèmes de santé comme une toxicité hépatique et une dépression (affection du système nerveux central). Toute utilisation au cours de la grossesse peut causer le syndrome d'alcoolisme fœtal. L'inhalation peut causer des maux de tête et une irritation des voies respiratoires. Irritant pour la peau et les yeux. Des dénaturants sont ajoutés pour dissuader de toute ingestion qui entraînerait des nausées et des vomissements.

CONTIENT UN SURFACTANT :

Ce surfactant peut causer une irritation des yeux et de la peau. Des symptômes peuvent apparaître comme une rougeur des yeux et de la peau ainsi qu'un larmoiement.

CONTIENT DU PROPANE ET DE L'ISOBUTANE :

En cas d'inhalation, ce produit est un asphyxiant et peut présenter des propriétés anesthésiques à des concentrations très élevées. Les symptômes initiaux d'exposition à de telles concentrations sont la désorientation, la perte de coordination, la respiration rapide, les maux de tête et les nausées. Une exposition prolongée peut provoquer la perte de conscience, le coma, voire la mort.

4. PREMIERS SOINS

INGESTION : En cas d'ingestion, faire boire au moins 3-4 verres d'eau, mais ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou atteinte de convulsions. Consulter immédiatement un médecin.

PEAU : En cas de contact avec la peau, laver les zones concernées avec de l'eau et si possible du savon pendant plusieurs minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

INHALATION : En cas d'inhalation, amener la personne à l'air libre. Consulter un médecin en cas d'apparition d'une irritation des voies respiratoires et en cas de difficulté à respirer.

YEUX : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes minimum. Ecarter les paupières pour rincer toute la surface de l'œil et des paupières à l'eau. En cas d'irritation, consulter immédiatement un médecin.

NOTES À L'ATTENTION DU MÉDECIN : Aucune remarque.

5. MESURES CONTRE L'INCENDIE

CLASSEMENT D'INFLAMMABILITÉ PAR OSHA : INFLAMMABLE

POINT D'ÉCLAIR (°F) : -156 F

Méthode du point d'éclair : Pensky-Martin en vase fermé ou Grabner Mini-flash

Limite inférieure d'explosion : Indisponible.

Limite supérieure d'explosion : Indisponible.

MOYENS D'EXTINCTION : Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse ou brume d'eau.

MESURES CONTRE L'INCENDIE : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection pour combattre les feux de produits chimiques.

Pulvériser de l'eau sur les conteneurs à proximité et sur les structures exposées au feu pour les refroidir.

DANGERS INHABITUELS : Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques.

Ce produit présente un risque d'incendie extrême. Le liquide s'évapore rapidement, même à basse température, et forme de la vapeur (fumées) qui peut s'enflammer et brûler avec une violence explosive. Les vapeurs invisibles se propagent facilement et peuvent être enflammées par plusieurs sources d'allumage, telles que des veilleuses, de l'équipement de soudage, des moteurs électriques et des contacts électriques. En cas d'incendie impliquant ce matériau, ne pas entrer dans un espace clos ou restreint en feu sans équipement de protection adéquat. Cela comprend un appareil respiratoire autonome contre les effets nocifs des produits normaux de combustion et de la déficience d'oxygène. Les gaz de pétrole sont plus lourds que l'air et peuvent se répandre le long du sol et dans les drains vers des sources d'allumage distantes, causant ainsi un retour de flamme explosif.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT : Porter un équipement de protection adéquat. Éviter toute génération de poussière. Collecter le matériau et le placer dans un ou plusieurs conteneurs hermétiques destinés à l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION ET DU STOCKAGE : Attention, contenu sous pression. Ne pas percer, incinérer, écraser ou stocker à plus de 120 F. Protéger de la lumière du soleil, tenir à l'écart des radiateurs, poêles ou autres sources présentant un risque d'explosion du conteneur.

Stocké dans un endroit sec et frais, séparément de tout matériau incompatible.

REMARQUES CONCERNANT LA MANIPULATION : Minimiser la génération de poussière pendant la manipulation. Assurer une ventilation adéquate.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VENTILATION : Assurer une ventilation adéquate pour que les niveaux restent inférieurs aux limites d'exposition acceptables. Les émanations du système de ventilation doivent être conformes aux réglementations sur le contrôle de la pollution de l'air.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité ou de protection.

GANTS DE PROTECTION : Porter des gants dans le cadre de la procédure de manipulation industrielle standard.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Une protection respiratoire adéquate est requise si l'exposition à des contaminants atmosphérique est susceptible d'excéder les limites acceptables. Les appareils respiratoires doivent être choisis et utilisés conformément aux recommandations du OSHA sous-partie I (29 CFR 1910.134) et du fabricant.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Aucun autre équipement spécifié.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

ASPECT PHYSIQUE : Liquide blanc cassé

POINT D'ÉBULLITION : Indisponible.

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) : Supérieure à l'air

TAUX D'ÉVAPORATION (BuAce=1) : Inférieur à n-BuAce

Pourcentage de matières volatiles (VOC) en masse (EPA METH.24) : 70 %

DENSITÉ APPARENTE : 1150 g/L

SOLUBILITÉ (dans l'eau) / Insoluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : STABLE

POLYMÉRISATION : NE SE PRODUIRA PAS

PRODUITS DANGEREUX RÉSULTANT DE LA DÉCOMPOSITION : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et selon les conditions des fragments d'hydrocarbures peuvent également se former.

INCOMPATIBILITÉ

(MATÉRIAUX À ÉVITER) : Agents oxydants forts

CONDITIONS/DANGERS À ÉVITER : Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique connue.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES : Aucune donnée connue à ce jour

INFORMATIONS SUR LES EFFETS CHIMIQUES : Aucune donnée connue à ce jour

PERSISTANCE/DÉGRADABILITÉ : Aucune donnée connue à ce jour

ÉVALUATION : Aucune donnée connue à ce jour

MOBILITÉ : Aucune donnée connue à ce jour

13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET MATÉRIAUX

Méthode d'élimination des déchets : Eliminer conformément aux réglementations fédérales, de l'État et locales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Nom d'expédition DOT : BIEN DE CONSOMMATION

Classe de dangerosité DOT : ORM-D

ÉTIQUETTE(S) DOT : AUCUNE

Numéro UN/NA : UN8000

GROUPE D'EMBALLAGE : AUCUN

15. INFORMATIONS SUR LES RÉGLEMENTATIONS

SARA SECTION 302 : Aucune donnée

SARA (311, 312) CLASSE DE DANGÉROSITÉ : EXTRÊMEMENT DANGEREUX POUR LA SANTÉ
DANGER DE SANTÉ CHRONIQUE
RISQUE D'INCENDIE

SARA 313 Titre III Produits chimiques toxiques :

Les produits chimiques suivants sont soumis aux exigences de la Section 313 du Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372.

2	%	Vanadium	< 1	%
21	%	Anhydride molybdique	21	%
	%	Méthanol	< 1	%
	%	Cétone méthylisobutylique	< 1	%

Statut dans l'inventaire TSCA : Ce produit (et/ou tous ses composants) est conforme au Toxic Substance Control Act, TSCA, (15 U.S.C. 2604) de l'EPA aux Etats-Unis.

Ce produit et tous ses composants sont répertoriés dans l'inventaire DSL.

16. AUTRES INFORMATIONS :

Révisions : Le format a été modifié pour être conforme à la nouvelle norme ANSI Z400.1.

NOM COMMERCIAL DU PRODUIT : PISTOLAGE AÉROSOL POUR MARQUAGE DES MÉTAUX LMM-6000

SIGNIFICATION DES ÉTIQUETTES :

DANGER !

Extrêmement inflammable.

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Les vapeurs peuvent s'accumuler et s'enflammer avec violence explosive. Désactiver toutes les sources de flammes et d'étincelles avant utilisation. Interdiction de fumer. Maintenir une ventilation adéquate jusqu'à ce que toutes les vapeurs (odeurs) soient dissipées.

Contient de la silice cristallisée pouvant causer une affection pulmonaire, y compris un cancer.

Irritant pour la peau, les yeux et le système respiratoire.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Dangereux en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Tenir éloigné des aliments.

Éviter de respirer la poussière, la brume ou les vapeurs.

Se laver les mains minutieusement après toute manipulation, avant de manger, de boire ou d'appliquer des produits cosmétiques ou d'utiliser des produits du tabac ou encore avant d'aller aux toilettes.

Assurer une ventilation adéquate pendant l'utilisation.

Le conteneur doit être fermé en cas d'inutilisation.

PREMIERS SOINS : En cas d'inhalation, amener la personne à l'air libre. En cas de difficulté à respirer, donner de l'oxygène. En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin.

EN CAS D'INCENDIE : Utiliser de l'eau, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone.

EN CAS DE DÉVERSEMENT : Eponger le produit avec un absorbant inerte et éliminer conformément aux réglementations fédérales, de l'État et locales.

UTILISATION INDUSTRIELLE UNIQUEMENT.

Ne pas respirer les poussières.

AVERTISSEMENT !

EN CAS DE DÉVERSEMENT : Collecter et éliminer conformément aux réglementations fédérales, de l'État et locales.

DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS :

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

C (CEIL) = Niveau de concentration à ne pas dépasser pendant toute la durée d'exposition.

CAS # = Numéro d'enregistrement au service des résumés analytiques de chimie (Chemical Abstracts Service)

EPA = Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer (International Agency for Research on Cancer)

NIOSH = Institut national de la santé et la sécurité sur le lieu de travail (National Institute for Occupational Safety and Health)

NTP = Programme national de toxicologie (National Toxicology Program)

OSHA = Agence du département du travail (Occupational Safety and Health Administration)

PEL = Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limit)

SARA = Super-fonds modificatifs et ré-autorisation (Superfund Amendments and Reauthorization Act)

STEL = Limites d'exposition sur le court terme (Short Term Exposure Limit). En général une exposition moyenne pondérée dans le temps de 15 minutes.

TLV = Valeurs-seuils (Threshold Limit Values)

TSCA = Loi américaine relative au contrôle des substances toxiques (Toxic Substance Control Act)

TWA = Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average). Niveaux d'exposition pour une journée normale de 8 heures ou une semaine de 40 heures.

VOC = Matières volatiles (Volatile Organic Content)

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ : Les informations fournies dans cette Fiche Signalétique de Sécurité ont été recueillies à partir de sources supposées fiables et au meilleur de notre connaissance sont exactes au moment de la préparation de cette Fiche. Aucune garantie n'est exprimée par la présente quant à l'exactitude ou au caractère complet de ces informations. L'utilisateur de ce produit est seul responsable concernant les mesures de sécurité à suivre pour utiliser ce produit en toute sécurité, seul ou en association avec d'autres produits, et concernant ses obligations de conformité aux réglementations fédérales ou de l'Etat qui sont applicables.

*** FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ ***